

ACADEMIE DE NICE
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE
DES ALPES MARITIMES

EPREUVE D'ADMISSIBILITE
A L'EXAMEN DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU
PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE FORMATEUR

- SESSION 2017 -

Date de clôture des inscriptions

Jeudi 13 octobre 2016 à 17h00

DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIF (distinct du dossier d'admissibilité)

S'adressant :

- Aux non bénéficiaires de l'admissibilité
- Aux non titulaires d'un CAFIPEMF

Texte de référence : Circulaire n°2015-109 du 21 juillet 2015

Nom d'usage :Prénom

Nom patronymique :

Date de naissance :Lieu de naissance :

Adresse postale personnelle :
.....

Téléphone :Téléphone portable (facultatif) :

Corps et grade :Fonction :

Circonscription :Classe :

Ecole :Ville :

Nombre d'années d'enseignement effectif en tant que titulaire, stagiaire ou suppléant au
31 décembre de l'année de l'examen :

CHOIX DE L'OPTION DU CAFIPEMF :

- Généraliste
- Arts visuels
- Education physique et sportive
- Education musicale
- Enseignement en maternelle
- Langues et cultures régionales
- Langues vivantes étrangères
- Enseignement et numérique

DOSSIER D'ADMISSIBILITE :

Le candidat devra remettre par voie postale ou par dépôt à la Division de la Formation, du Remplacement et des Personnels Non Titulaires, DSDEN des Alpes-Maritimes (se reporter aux coordonnées en dernière page), leur dossier d'admissibilité comprenant :

Un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes)

Ce rapport consiste en « la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel, dans lequel il s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, le cas échéant dans le champ de l'accompagnement et de la formation. Ce rapport peut comporter en annexe, tout document, y compris audiovisuel, à même d'éclairer cette activité ».

Une photocopie des trois derniers rapports d'inspection

La date de remise du dossier d'admissibilité est fixée au mercredi 1^{er} mars 2017.

A _____ le

Signature

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- être obligatoirement instituteur ou professeur des écoles **titulaire**.
- justifier d'au moins **5 ans** de service effectifs d'enseignement (titulaire ou non-titulaire), l'ancienneté de service étant appréciée au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisé l'examen.

MODALITES ET COORDONNEES POUR TOUTES CORRESPONDANCES :

Les candidats devront télécharger et transmettre, le dossier dûment complété, par voie postale, par dépôt ou par courriel à l'adresse ci-dessous. La date butoir du dépôt du dossier administratif est fixée au :

jeudi 13 octobre 2016.

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes
Division de la Formation, du Remplacement et des Personnels Non Titulaires – Bureau 235
53 avenue Cap de Croix
06181 NICE Cedex 2

cafipemf06@ac-nice.fr

Tél : 04 93 72 63 71

Toute communication par courriel sera faite sur votre adresse professionnelle académique : nom.prenom@ac-nice.fr. Nous vous invitons à consulter cette adresse régulièrement.